

## **Annexe : L'action du FMI et de la Banque mondiale dans les pays émergents et les pays post-conflit**

### **LE LIBAN**

A l'issue d'une guerre civile de 15 ans, la phase de reconstruction du Liban, financée par endettement de l'Etat a fortement stimulé l'activité économique. Toutefois, depuis 1998, la croissance économique a ralenti et les déficits se sont creusés (le déficit budgétaire a atteint 19,4% du PIB en 2001 et le déficit courant s'est élevé à 20,7 % du PIB). La dette publique a fortement crû pour atteindre un niveau de 184,2 % du PIB fin 2002.

Afin de retrouver une trajectoire soutenable de la dette et restaurer la confiance, le gouvernement a lancé un programme d'ajustement s'appuyant sur l'austérité budgétaire, la conduite de réformes structurelles très ambitieuses et le soutien de la communauté internationale. Ainsi, après un budget 2002 qui amorçait déjà un ajustement, le budget 2003 s'inscrit clairement dans un contexte d'austérité : par une hausse de 17 % des recettes et une baisse de 9 % des dépenses, il vise à réduire le déficit budgétaire à 7,3 % du PIB. Sur le volet des réformes structurelles, les autorités libanaises comptent mettre en œuvre un vaste programme de privatisation, qui touche déjà le secteur des télécommunications et devrait s'étendre à la production d'électricité, à la régie des tabacs et au transport aérien. Ce programme met ainsi en œuvre les engagements pris par les

autorités libanaises à l'occasion d'une conférence de février 2001 réunissant à Paris les principaux partenaires du Liban (conférence dite "Paris I").

Considérant que ce programme très ambitieux devait être soutenu, la France a pris la tête de la mobilisation de la communauté financière internationale. Le Président de la République a pris l'initiative de réunir à Paris le 23 novembre 2002 (conférence dite "Paris II") les IFIs ainsi que de nombreux fonds arabes, et les principaux partenaires du Liban (pays du G7, pays européens et pays arabes). Cette conférence a été l'occasion pour ces pays et institutions de faire des promesses de financements qui s'élèvent à 4,4 Mds USD, (sur lesquels 2,4 Mds USD ont été versés).

Ces fonds ont permis une restructuration partielle de la dette publique libanaise : ils ont été substitués à de la dette plus onéreuse et ils ont facilité un accord entre les autorités et les banques libanaises (principales détentrices de la dette publique du pays) qui ont accepté d'échanger une partie de leur portefeuille de titres publics contre de la dette moins onéreuse.

Si le Liban est membre du FMI et de la Banque Mondiale depuis 1947, l'activité de ces deux institutions y est assez limitée. Le Liban n'a jamais signé d'accord avec le FMI. La dernière stratégie d'assistance - pays de la Banque Mondiale date de 1997, du fait du rythme lent de mise en œuvre des projets.

La conférence de Paris II a permis un rapprochement du Liban avec les institutions de Bretton Woods : la Banque Mondiale a promis 200 MUSD pour financer des projets. Le FMI quant à lui s'est félicité des efforts d'ajustement réalisés par les autorités libanaises et a souligné qu'il souhaitait poursuivre un dialogue étroit avec le gouvernement de ce pays. Les participants à la conférence ont chargé le FMI d'une mission de surveillance particulière de l'économie libanaise, et de rapporter à son Conseil

d'administration tous les 6 mois les développements de la situation de ce pays (alors que le rythme de surveillance normal pour le FMI est un examen annuel du pays au titre de l'article IV des statuts du Fonds).

#### *Position française*

*La France a fortement soutenu le Liban vis-à-vis du FMI qui, avant la conférence de Paris II, avait exprimé des doutes sur les capacités de redressement du Liban. Parallèlement, la France a milité activement pour qu'un dialogue constructif s'établisse entre le FMI et les autorités libanaises. Ce dialogue a pris corps avec la participation du FMI (outre celle de la Banque mondiale) à la conférence de Paris II et sa contribution à l'analyse de la situation du Liban à cette occasion, ainsi qu'avec la revue du Liban au titre de l'article IV en février 2003, à l'occasion de laquelle l'Administrateur pour la France a pu constater que le programme d'ajustement élaboré par les autorités libanaises était considéré comme approprié par le FMI. Il devrait se poursuivre avec la revue semestrielle qui a été prévue à l'issue de la conférence de Paris II. La France milite pour que ce dialogue débouche sur un programme avec le FMI qui permettrait notamment au Liban d'obtenir le soutien bilatéral d'autres pays.*

## **LE BRÉSIL**

La situation de l'économie brésilienne s'est nettement dégradée à partir de mai 2002, pour connaître une certaine amélioration début 2003. Le real a perdu plus de 25 % de sa valeur entre mai et septembre 2002. Le risque-pays a fortement augmenté (les « spreads » sur titres publics se sont élevés à 2400 points de base contre 700 points de base environ début mai). Plusieurs facteurs expliquent

cette dégradation de la perception du risque brésilien :

- les investisseurs se sont inquiétés de l'issue des élections présidentielles d'octobre 2002;
- la soutenabilité de la dette brésilienne a été remise en cause;
- la vulnérabilité externe du Brésil demeurerait importante.

Devant l'accélération de la dégradation de la situation à la fin du mois de juillet 2002, le FMI a négocié avec les autorités brésiennes le remplacement de l'accord de confirmation en cours (accord de 15 mois s'achevant le 13 décembre 2002 d'un montant de 16 Mds USD) par un accord de 30 Mds USD sur 15 mois le 6 septembre 2002. Le montant exceptionnel de ce programme avait pour but de créer un choc de confiance. Afin de renforcer l'incitation pour le futur gouvernement d'une bonne appropriation du programme, seuls 6 Mds USD de déboursements ont été prévus avant la fin de l'année 2002. Le soutien financier du FMI a visé à soutenir la politique monétaire de ciblage d'inflation, le maintien d'une discipline budgétaire rigoureuse permettant d'assurer la soutenabilité de la dette (excédent primaire fixé à 3,75% du PIB), ainsi qu'un processus de réformes structurelles (renforcement de l'indépendance de la Banque centrale, réforme des retraites).

Les politiques budgétaire et monétaire menées par les autorités brésiennes leur ont permis de respecter la quasi-totalité des critères de performance examinés avant l'investiture du nouveau président Lula da Silva. L'exacerbation des tensions sur les marchés des changes a en revanche conduit à des dérapages en matière d'inflation et d'évolution du ratio dette/PIB, qui a atteint un pic de 63,6% en septembre 2002 avant les élections d'octobre.

L'annonce de politiques budgétaire et monétaire vertueuses par le gouvernement Lula a permis de rassurer les marchés

(baisse du risque-pays, appréciation du change de 10%, maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé qui a permis une baisse des anticipations à partir d'avril). Les autorités brésiliennes ont d'elles-mêmes augmenté l'objectif d'excédent primaire de 0,5 point de PIB par rapport à la cible initialement fixée avec le FMI.

La Banque Mondiale a pour sa part accordé, le 25 février 2003, un prêt d'un montant de 500 M USD, qui devrait permettre de contribuer au renforcement des structures sociales, plus particulièrement en matière d'éducation.

En outre, le gouvernement a engagé depuis mars plusieurs réformes importantes : deux projets de loi portant sur la réforme des retraites et sur la réforme fiscale ont été présentés au Congrès le 30 avril, et devraient être adoptés avant la fin de l'année. La Banque Mondiale a approuvé un prêt de 400 M USD qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'assistance pays adoptée en 2000, en soutien aux réformes fiscales lancées par le gouvernement brésilien.

Le gouvernement étudie également un projet de loi portant sur l'autonomie de la banque centrale. Au total, l'amélioration de la situation économique et les avancées réalisées dans la voie des réformes structurelles se poursuivent.

#### *Position de la France*

*En raison de la forte dégradation de la situation économique du Brésil et du risque de contagion régionale, la France a approuvé l'octroi du prêt de 30 Mds USD le 6 septembre 2002. Compte tenu du soutien financier exceptionnel accordé, elle a néanmoins demandé un renforcement de la composante structurelle du programme, tout en regrettant le manque d'anticipation dont il avait été fait preuve lors du programme précédent (la structure de la dette brésilienne et la vulnérabilité qu'elle impliquait étaient connues) et la faible implication du secteur privé dans le programme. La*

*France a également approuvé à la Banque mondiale, le prêt de 500 M USD pour le renforcement des structures sociales. Compte tenu des premières mesures prises par les autorités brésiliennes (accroissement de l'excédent budgétaire, maintien d'une politique monétaire de rigueur), la situation économique s'est significativement améliorée. La France a apporté son soutien à la politique annoncée par le gouvernement Lula, qui a permis de réduire les tensions sur les marchés.*

## L'ARGENTINE

Handicapée par un régime de change rigide, choisi en 1991 par les autorités argentines pour mettre fin à l'hyperinflation, l'économie argentine est entrée dans une période prolongée de récession avec la dépréciation des devises de ses principaux partenaires commerciaux (Brésil et Union européenne). Malgré un soutien financier exceptionnel, de la part de la communauté financière internationale mis en place en décembre 2000 (39,7 MdsUSD pour la période 2001-2002) et destiné à faire face aux fortes tensions sur les marchés en rétablissant la confiance des investisseurs étrangers, l'Argentine a continué de s'enfoncer dans la crise et a finalement été contrainte de déclarer un moratoire unilatéral sur sa dette publique fin 2001.

Au cours du premier semestre 2002, les discussions entre le FMI et le gouvernement ont porté sur trois pré-conditions que le FMI jugeait indispensables avant d'ouvrir les négociations en vue d'un accord : l'amendement de la loi sur les faillites (à l'origine très déséquilibrée en faveur des débiteurs), l'abrogation de la "loi de subversion économique", et l'instauration d'un mécanisme de discipline budgétaire pour les provinces garantissant le respect

de leur pacte financier avec l'Etat fédéral. Ces trois pré-conditions ont finalement été considérées comme remplies par le FMI le 28 juin 2002 et ont permis d'initier la phase de négociation.

La situation économique s'est significativement améliorée au cours du second semestre 2002. La dépréciation du taux de change, qui a atteint son plus bas niveau en juin 2002, a favorisé les industries d'exportations et de substitution aux importations. De plus, les politiques budgétaire et monétaire des autorités ont permis de stabiliser la situation économique. Les dépôts bancaires du secteur privé ont à nouveau crû sur le second semestre 2002, sous l'effet des rendements attractifs des comptes à terme, témoignant d'une reprise de confiance progressive des épargnants que n'a pas remise en cause la levée des gels de dépôts (en décembre 2002 pour les dépôts à vue et en avril 2003 pour les dépôts à terme, après les premiers assouplissements au second semestre 2002).

Ces premiers résultats ont permis aux autorités argentines de conclure, le 24 janvier 2003, un accord transitoire avec le FMI d'une durée de 8 mois, et d'un montant de 2,9 Mds USD. Ce programme, dont la conditionnalité reflète la nature "transitoire" de l'accord, devrait servir de base à un accord plus complet négocié avec le nouveau gouvernement élu le 18 mai. Il s'articule autour de cinq axes : une politique budgétaire rigoureuse incluant notamment la mise en œuvre complète des accords bilatéraux entre les provinces et l'Etat fédéral, une politique monétaire destinée à juguler l'inflation, la restructuration de la dette publique, la restructuration du secteur bancaire et la restauration d'un cadre propice aux investissements. La question des services publics devrait faire l'objet d'un traitement plus approfondi dans le cadre du prochain programme. L'apurement des arriérés par les autorités argentines a permis à la Banque Mondiale de réactiver les

déboursements « gelés » sur des prêts en cours et d'approuver le 28 janvier un prêt d'investissement de 600 MUSD destiné au financement d'un programme d'assistance aux plus démunis. Un second prêt d'ajustement structurel, d'un montant de 500 MUSD, visant à soutenir l'action du gouvernement dans la régulation des relations budgétaires et monétaires entre les provinces et l'Etat fédéral et le renforcement des structures sociales, a été approuvé le 22 mai.

#### *Position de la France*

*Afin que la situation économique de l'Argentine, qui a connu une chute de plus de 10% de son activité en 2002, puisse se stabiliser durablement, la France a activement contribué à la conclusion du programme transitoire conclu le 24 janvier 2003. Elle a souligné que ce programme transitoire ne devait être conçu que comme une étape vers un programme plus large et plus complet en matière de réformes structurelles, notamment dans le secteur bancaire et en matière de services publics où les mesures unilatérales prises par les autorités argentines depuis 2002 ont remis totalement en cause l'équilibre économique des contrats de concession, notamment avec les investisseurs étrangers. Le programme devra être discuté avec le gouvernement issu des élections de mai. La France a également apporté son soutien au prêt d'ajustement structurel de la Banque mondiale visant à aider les autorités argentines dans la réforme budgétaire et fiscale concernant les provinces et dans l'amélioration des structures sociales. Avec la perspective de la fin du programme transitoire, la France milite fortement pour que les autorités argentines et le FMI engagent les négociations en vue d'un accord plus large de moyen-terme, permettant de créer les conditions d'un redressement durable de l'Argentine.*

## LA TURQUIE

Depuis la crise financière de février 2001 la Turquie bénéficie d'un soutien exceptionnel du FMI, qui a encore été renforcé en février 2002 pour atteindre au total 1870 % de la quote-part de la Turquie (environ 16 Mds USD), soit historiquement le deuxième programme le plus important du FMI en pourcentage de la quote-part, après celui accordé à la Corée en 1997. Ce programme a été accordé pour aider la Turquie à faire face aux conséquences de la crise bancaire et de change de 2001 et pour soutenir les autorités turques dans la mise en œuvre d'un programme d'ajustement très ambitieux, visant à maîtriser les finances publiques (objectif d'excédent primaire budgétaire de 6,5 % du PNB jusqu'en 2005 au moins), à ramener la dynamique de la dette publique sur un sentier soutenable, à assainir le secteur financier et à développer la place des mécanismes de marché dans une économie encore très marquée par l'intervention de l'Etat.

La Banque Mondiale, quant à elle, a inscrit son soutien dans la stratégie d'assistance pays, révisée en juillet 2001, prévoyant un engagement total de 6,2 Mds USD sur 2001-2003. Ces financements sont principalement destinés à soutenir et encourager les réformes structurelles : réforme du secteur public, du système bancaire et du secteur agricole.

Toutefois, la situation financière s'est nettement dégradée à partir de mai 2002, en raison de tensions politiques liées à l'annonce d'élections parlementaires anticipées : les spreads sur la dette extérieure sont repassés au-dessus de 1000 points de base, les taux d'intérêt sur la dette libellée en devises ont atteint 75 % et la livre s'est dépréciée de 20 % en 2 mois.

Dans l'attente des élections, le programme de réformes structurelles a été

paralysé et les dépenses budgétaires ont dérapé. Les objectifs du programme FMI n'étant pas respectés (le surplus primaire s'est finalement limité à 2,4 % du PNB contre 6,5 % prévus), les décaissements ont été interrompus jusqu'au début de l'année 2003.

En revanche, la croissance économique a très dynamique (+ 7,8 % de croissance du PNB) en 2003 et l'inflation a ralenti de manière très significative, surpassant les objectifs du programme FMI : d'environ 70 % en 2001 à 29,7 % en 2002. Ces résultats manifestent les premiers bénéfices des réformes, notamment de la suppression de nombreux fonds extra-budgétaires et de la meilleure crédibilité de la politique monétaire après l'indépendance de la Banque Centrale.

A l'issue des élections, après une brève période de grâce, les risques du conflit en Irak pour l'économie turque ainsi que les retards pris dans la conduite des réformes (remise en cause de l'existence des agences indépendantes de régulation, de la loi sur la passation de marchés publics...) ont induit de fortes tensions sur les taux d'intérêt (qui ont atteint près de 80 % fin février) et sur la livre turque, remettant en question la soutenabilité de la dette. Ces évolutions ont conduit le FMI, soucieux d'éviter une nouvelle crise financière majeure et de restaurer la confiance des marchés, à négocier rapidement avec les autorités turques, en reportant certaines conditionnalités structurelles dans le temps. Un décaissement rapide est intervenu au mois de mai. Cette stratégie, avec la fin du conflit en Irak, a permis une nette amélioration des conditions financières (baisse des taux autour de 48 % début juin 2003 et appréciation significative de la livre turque (+27 % contre le dollar depuis janvier 2003).

Toutefois, le gouvernement semble encore hésiter sur les orientations de politique économique sauf sur les privatisations sur lesquelles il fait preuve

d'une forte détermination, ce qui risque de déstabiliser l'équilibre du programme et la fragile reprise de la confiance.

#### *Position de la France*

*La France soutient la forte implication des institutions de Bretton Woods en Turquie, considérant que le programme économique des autorités s'attaque aux faiblesses structurelles de l'économie turque.*

*A l'occasion des revues du programme, la France relève systématiquement la nécessité de porter une attention particulière à la mise en œuvre effective et au suivi des réformes structurelles, qui constituent traditionnellement le point faible des programmes économiques turcs. C'est pourquoi, elle a fortement soutenu les projets d'appui aux réformes structurelles proposés par les services de la Banque Mondiale, qui portent également sur le renforcement des capacités institutionnelles des administrations turques.*

*La France a soutenu le rephasage du programme FMI au début du mois de mai, considérant que l'économie turque, confrontée à une conjonction de risques, risquait de subir une nouvelle crise et qu'un soutien rapide de la communauté internationale était seul à même d'éviter une dégradation brutale de la situation. Elle a parallèlement fait passer un message aux autorités turques sur la nécessité de mettre en œuvre les réformes structurelles et de préserver les acquis du gouvernement précédent en la matière, faute de quoi la confiance des marchés, dont la Turquie est très dépendante, pourrait faire défaut.*

## L'URUGUAY

Depuis 1999, l'Uruguay est entré dans une profonde récession. L'éclatement de la crise argentine, avec la dévaluation du peso argentin et la contraction de la demande adressée à l'économie uruguayenne, a précipité une crise économique très aiguë, qui s'est traduit par un recul du PIB pour la quatrième année

consécutives (-11 % en 2002). Devant la chute continue des réserves de change les autorités se sont résolues à abandonner l'« ancrage glissant » et à adopter un flottement pur en juin 2002. Néanmoins, la dépréciation du change s'est traduit par une montée de l'inflation, un accroissement rapide du ratio dette/PIB à près de 80% (la dette publique est fortement dollarisée) et une déstabilisation du secteur financier en raison du haut niveau de dollarisation de ce dernier. L'accélération du retrait des dépôts a contraint les autorités à demander une aide supplémentaire au FMI et à fermer les marchés financiers le 30 juillet 2002 devant la menace d'épuisement des réserves.

Fin 2002, les objectifs portant sur la restructuration du secteur bancaire et sur la viabilité de la dette à moyen terme n'ont pas été respectés, ce qui a entraîné une suspension des déboursements. Au début de l'année 2003, les autorités uruguayennes ont annoncé une série de mesures importantes : plan d'austérité visant à assainir les dépenses publiques pour 2003 et à respecter l'objectif de surplus primaire fixé à 3,2% dans le cadre du programme FMI, projet de loi sur la réforme fiscale (elle devrait être présentée au Congrès en juin 2003), réforme des retraites. Elles ont de plus, annoncé un plan de restructuration bancaire et de renforcement de la supervision bancaire. Les premières mesures réalisées, notamment dans le secteur bancaire, ont permis de reprendre les déboursements du FMI en mars. Le programme a été prolongé d'un an, avec rééchelonnement des échéances restantes dont le montant total demeure inchangé (1,4 Mds UDS). Un échange de titres de dette permettant notamment un rééchelonnement des échéances a été réalisé avec succès en avril et mai 2003.

#### *Position de la France*

*La dégradation de la situation en Uruguay était dans une très large mesure le résultat de la contagion des crises argentine et brésilienne, ce qui justifiait le soutien des institutions internationales. Dans ces conditions, la France a approuvé les soutiens financiers supplémentaires accordés en juin et en août par le FMI et la Banque Mondiale (octroi de deux prêts d'ajustement structurel, dont un prêt spécial pour un montant total de 150 MUS). L'action coordonnée des institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale, BID qui a également augmenté son aide financière de 150MUSD) a de plus permis d'élaborer un programme d'ensemble mettant en cohérence l'action des différentes institutions. La Banque Mondiale a concentré son intervention sur la restructuration du secteur bancaire, le renforcement du filet de sécurité sociale et l'accompagnement des efforts d'ajustement budgétaire. L'utilisation d'un prêt spécial d'ajustement structurel a permis de plus une augmentation des financements en des termes moins concessionnels et plus facilement mobilisables. Dans le cadre de la stratégie d'assistance-pays définie en août 2002, la Banque Mondiale a proposé en mars et avril 2003 deux prêts d'ajustement structurel pour un montant total de 250 MUSD soutenant la réforme du secteur public, des infrastructures, de la santé et de l'éducation.*

## **INTERVENTION DANS LES PAYS POST-CONFLIT**

Les procédures suivies par la Banque mondiale dans les pays post-conflit sont détaillées dans le manuel des opérations de la Banque, approuvées par le conseil d'administration. sous la référence OP/BP 2.30 (Coopération pour le développement et conflit).

Dans les pays en conflit, la Banque suspend ses opérations et se place en situation de veille opérationnelle. Elle s'efforce alors d'évaluer l'impact du conflit sur le développement économique

et social du pays affecté. Au terme du conflit, la Banque peut être amenée dans le cadre de cette activité de veille opérationnelle à réaliser des évaluations des besoins d'assistance et de reconstruction au travers de missions sur place.

Dans les pays en situation de post conflit, la Banque appuie les efforts de reconstruction économique et sociale du pays à travers des opérations d'investissement ou d'assistance technique, en accordant une attention particulière aux besoins des groupes sociaux affectés par le conflit. La Banque prépare alors une stratégie d'assistance intérimaire qu'elle soumet à son conseil d'administration.

Les opérations que l'institution est susceptible d'entreprendre sont toutefois strictement encadrées quant à leur objet. La Banque ne peut ainsi pas être engagée dans des opérations touchant au maintien de la paix ou à caractère humanitaire. Par ailleurs la Banque n'intervient dans un pays en situation de post-conflit qu'à la demande du gouvernement local. En l'absence de tout gouvernement, l'assistance de la Banque peut néanmoins être fournie à la demande de la communauté internationale, représentée de manière appropriée, par exemple par les agences des Nations Unies et après accord du conseil d'administration.

En application de ce cadre d'intervention à l'égard des pays en situation de post-conflit, la Banque mondiale est intervenue en Bosnie Herzégovine (1998), au Kosovo (1999) au Timor Oriental (2000), en Afghanistan (2002), en République Démocratique du Congo (2002) et mène à l'heure actuelle une mission d'évaluation des besoins en Irak.

### Afghanistan

Le coût total de la reconstruction du pays a été estimé par la Banque mondiale,

la Banque asiatique de développement et le PNUD, à près de 15 Mds USD sur 10 ans. La conférence des donateurs de Tokyo, en janvier 2002, a permis de recueillir 4,5 Mds USD de promesses d'aides de la communauté internationale pour les cinq premières années de la reconstruction, dont 1,8 Md USD pour la seule année 2002.

Au cours de la première année, l'ampleur de la tâche de reconstruction qui incombait à l'Afghanistan et la nécessité d'une volonté politique et d'un pouvoir solide, ont entraîné la création d'un groupe d'orientation sur la reconstruction de l'Afghanistan dans le but de définir une orientation stratégique. A Kaboul, le groupe de mise en œuvre présidé par le gouvernement afghan et assisté par des vice-présidents (Banque mondiale, FMI, BASD et BID), a assuré la coordination des activités de reconstruction. Ces mécanismes de coordination sont consolidés dans le cadre de réunions régulières de groupes consultatifs (la première réunion s'est tenue le 12 mars 2003 à Kaboul). Parallèlement, le forum stratégique de haut niveau, qui s'est tenu à Bruxelles le 17 mars 2003, a permis aux principaux donateurs de confirmer leurs promesses de dons pour l'année budgétaire 2003<sup>23</sup>.

Par ailleurs, les institutions financières internationales sont à nouveau en mesure d'appuyer financièrement le pays à la suite de la mise en œuvre du plan d'apurement des arriérés accumulés par l'Afghanistan vis-à-vis du FMI, de la Banque mondiale (AID) et de la Banque asiatique de développement. La Banque mondiale, qui s'est déjà engagée sur 100 MUSD de financements concessionnels en 2002 (aide d'urgence post-conflit), vient de mettre en place sa stratégie de soutien à la transition qui devrait l'amener à financer 470 MUSD d'investissements

<sup>23</sup> L'engagement de la commission européenne représente 400 MEUR, auxquels s'ajoute 55 MEUR d'aide humanitaire. Les Etats-Unis ont annoncé une contribution de 820 MUSD, dont 350 MUSD au titre des dépenses de sécurité.

supplémentaires en 2003 et 2004. La BASD, pour sa part, a accordé 150 MUSD de financements pour des projets d'infrastructures. Par ailleurs, le FMI, qui est intervenu jusqu'à présent en apportant son assistance technique au ministère des finances afghan et à la banque centrale, est prêt à intervenir rapidement, en cas de déséquilibre de la balance des paiements, par le biais d'une facilité d'assistance post-conflit ou, si les autorités afghanes le souhaitent, par le biais d'une Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

#### *Position de la France*

*La contribution provisoire de la France au titre de 2003 s'élève à 28,8 MEUR, faisant suite à un engagement de 36 MEUR en 2002, dont 60 % ont été déboursés. Cette aide doit permettre la poursuite de projets amorcés en 2002 dans les secteurs de l'éducation, de la sécurité alimentaire et du développement agricole, de la santé, de la promotion des femmes, notamment. La participation de la France au troisième mandat de la Force internationale d'assistance et de sécurité, l'effort de formation, avec les Etats-Unis, des soldats de la nouvelle armée nationale afghane (ANA) et l'organisation, dans le cadre de la présidence française du G8, d'une conférence sur les routes de la drogue en provenance d'Afghanistan viennent compléter ce dispositif d'aide pour 2003.*

*La France a choisi de concentrer son aide sur des projets de développement et, par conséquent, n'abonde pas le fonds fiduciaire pour la reconstruction de l'Afghanistan, utilisé principalement pour couvrir le déficit de financement du budget national afghan<sup>24</sup>.*

#### Territoires Palestiniens

<sup>24</sup> En revanche, la France avait, en 2002, abondé, à hauteur de 1 MEUR, le fonds fiduciaire (géré par la Banque mondiale) pour financer les besoins de l'administration intérimaire afghane sur la période de six mois précédant l'institution de l'Autorité de transition afghane (ATA) en juin 2002.

Bien que les Territoires Palestiniens ne soient pas membres des institutions de Bretton Woods, celles-ci sont très présentes depuis la signature des accords d'Oslo en 1993. Elles sont chargées de veiller à la mise en place de conditions favorables au développement économique. La Banque Mondiale s'est vu confier le rôle de Secrétariat général du Comité de liaison ad hoc, qui réunit périodiquement l'ensemble des donateurs. Par ailleurs, la Banque assure une fonction de coordination de l'aide sur le terrain, par le biais d'un comité local de coordination, fonction rendue nécessaire par le nombre de donateurs et l'ampleur des financements accordés (plus de 4,5 Mds USD depuis 1993). En outre la Banque assure, pour le compte des donateurs, la gestion de plusieurs fonds fiduciaires (dont le "Trust Fund for West Bank and Gaza" constitué en 1994, initialement doté de 50 MUSD et destiné à financer des investissements dans les Territoires ; ce fonds est maintenant alimenté par un prélèvement sur le revenu net de la Banque Mondiale). Par ailleurs, la SFI a mis en place un fonds de 50 MUSD financé notamment par des compagnies privées et destiné à la constitution de joint-venture israélo-palestiniennes.

A la demande du Ad hoc liaison committee (AHLIC), le FMI exerce, quant à lui, une fonction de surveillance sur la gestion des finances publiques palestiniennes. Le Fonds fournit également des prestations d'assistance technique visant à améliorer le contrôle des dépenses publiques et à renforcer les capacités de collecte fiscale.

Depuis la reprise de l'*intifada*, les interventions de la Banque Mondiale et du Fonds se sont adaptées à la situation d'urgence. En effet, l'Autorité Palestinienne (AP) a dû faire face à une diminution d'environ 75 % de ses ressources, qui sont passées de près de 90 MUSD par mois à moins de 20 MUSD, du fait de l'arrêt des versements d'impôts collectés par Israël pour le compte de l'AP.

Depuis la fin de l'année 2002, Israël a repris ses versements fiscaux, ce qui a permis à l'AP de retrouver un relatif équilibre financier, sans que les recettes ne puissent toutefois couvrir l'intégralité des dépenses.

Dans ce contexte, le FMI a été chargé, par un accord entre la Commission européenne et le Ministre des finances de l'Autorité Palestinienne, de définir en collaboration avec l'AP, un programme économique d'urgence et d'assurer une surveillance sur son exécution. Ce programme s'appuie sur un budget d'austérité. Le FMI fournit ainsi aux bailleurs de fonds des informations sur l'ampleur des besoins et garantit la bonne utilisation de l'aide internationale.

La Banque Mondiale, quant à elle, a réorienté ses financements vers des actions d'urgence, tel le programme de réponse d'urgence approuvé en décembre 2000, ou vers la prise en charge de dépenses non-salariales que l'Autorité Palestinienne ne peut plus financer : c'est l'objet d'un projet de soutien à la fourniture de services sociaux de base. Par son expertise sur le terrain, elle assure, en outre, une fonction de conseil à l'égard des donateurs, en proposant des domaines d'orientation prioritaires pour l'aide internationale. Enfin, elle cherche à catalyser les financements en encourageant systématiquement les cofinancements sur les projets qu'elle met en place.

#### *Position de la France*

*La France soutient la nouvelle orientation des interventions de la Banque et du Fonds destinée à faire face à la situation d'urgence qui prévaut dans les Territoires Palestiniens.*

*La France est sensible à la question de la transparence des comptes de l'Autorité palestinienne. Elle est donc attentive au rôle de surveillance du FMI, qui constitue une "garantie morale pour sécuriser la bonne affectation des financements des donateurs.*

## Irak

Avec la fin du conflit, le chantier de la reconstruction de l'Irak s'est ouvert et la question de l'intervention des institutions de Bretton Woods s'est posée, après plus de 20 ans d'absence. Lors de leurs assemblées annuelles d'avril 2003, il a été ainsi proposé au FMI et à la Banque de " reprendre leurs activités normales " (communiqués du G7, du comité monétaire et financier international et du comité du développement).

A ce stade, le FMI et la Banque s'attachent prioritairement à reconstituer leurs bases d'information nécessaires à leur intervention, ainsi qu'à l'évaluation des besoins en matière de reconstruction, en concertation avec les agences compétentes des Nations-Unies (PNUD tout particulièrement). Une première mission technique conjointe du FMI et de la Banque vient de se rendre à Bagdad. La Banque elle-même co-organise avec le PNUD et l' " Autorité provisoire pour l'Irak " la première réunion de haut niveau sur la reconstruction de l'Irak qui s'est tenue à New York le 24 juin 2003.

Par ailleurs, il convient de souligner que la résolution 1483 du Conseil de sécurité des Nations-Unies a prévu que le Directeur général du FMI et le Président de la Banque disposent chacun d'un représentant dans le Conseil International Consultatif et de Contrôle chargé de superviser le "fonds de développement pour l'Irak" qui est destiné à recevoir notamment les recettes pétrolières irakiennes. Début juillet 2003, ce Conseil international consultatif et de contrôle n'était pas encore entré en fonction.

## *Position de la France*

*La France a soutenu la reprise des activités du FMI et de la Banque à l'égard de l'Irak, considérant que les institutions de Bretton Woods doivent prendre leur place dans le processus de reconstruction du pays. De même, leur présence au sein du Conseil International Consultatif et de Contrôle (CICC) doit contribuer à en renforcer le rôle de supervision de l'affectation des ressources du " fonds de développement " qui, selon les termes de la résolution 1483, seront notamment utilisées " pour répondre aux besoins humanitaires du peuple irakien, pour la reconstruction économique et la remise en état de l'infrastructure de l'Irak [...] et à d'autres fins servant les intérêts du peuple irakien ". Enfin, la France a continuellement rappelé au sein des conseils du FMI et de la Banque mondiale que ces dernières doivent égréer dans un cadre légitime et en étroit lien avec les Nations-Unies ". La France a par ailleurs demandé qu'il y ait information régulière des Conseils du FMI et de la Banque mondiale sur le résultat des études menées, ainsi que sur le contenu des discussions au sein du conseil.*

## Balkans occidentaux

Un dispositif international spécifique en faveur des Balkans occidentaux a été mis en place en 1999. Il repose sur deux structures. L'une économique, décidée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement du G8 lors du sommet de Cologne du 18 juin 1999, avec la création d'un Haut Comité de pilotage pour les Balkans occidentaux. L'autre politique, lancée le 30 juillet 1999 à Sarajevo par les Chefs d'Etat et de Gouvernements, avec la création du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est, (PSESO).

Le Haut Comité de pilotage pour les Balkans occidentaux (High Level Steering Group, HLSG) est chargé de définir les orientations générales de la reconstruction, de la stabilisation économique et du développement de la région. Ce Comité réunit les ministres des finances du G8, des Pays-Bas et de la Présidence de l'Union

européenne, le Directeur général du FMI, les Présidents de la BERD et de la BEI, le Coordinateur Spécial du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est, le Secrétaire Général des Nations Unies et le représentant de la MINUK. Il est co-présidé par la Commission européenne et la Banque mondiale qui organisent également les réunions de coordination des bailleurs de fonds et les Conférences de donateurs en faveur de ces pays.

Deux réunions du Comité de pilotage, niveau experts, WLSG, ont eu lieu dans le courant de l'année 2002. Ces réunions ont défini de manière concertée les orientations à retenir pour chaque pays et territoire et à adopter une stratégie visant à les encourager à poursuivre dans la voie des réformes. Ainsi, s'agissant en particulier de l'ARYMacédoine, les autorités macédoniennes étaient peu enclines à signer rapidement un accord avec le FMI assorti de financements et de conditionnalités. Or leur programme de suivi par le FMI (SMP) arrivait à échéance. Les participants au WLSG de mars (Bruxelles, le 11 mars 2002) ont alors décidé d'exprimer le lendemain lors de la Conférence de donateurs leur soutien en faveur de ce pays tout en rappelant que le déboursement de leur aide serait conditionné à la conclusion d'un accord préalable avec le FMI. La Communauté financière internationale a tenu cette position depuis lors. Cette stratégie a abouti après plusieurs mois de négociations difficiles par la conclusion d'un accord de confirmation qui a été approuvé par le Conseil d'administration en mai 2003.

#### *Position de la France*

*La France soutient les IFIs et l'Union européenne dans leur aide financière à l'égard des pays des Balkans occidentaux afin que leur action coordonnée conforte la stabilité dans la région et*

*favorise leur développement. La France a d'ailleurs poursuivi l'essentiel de son action dans les Balkans occidentaux de manière prédominante à travers ces institutions et en soutenant l'action de la Commission européenne.*

#### Burundi

Le Burundi est un pays ravagé depuis des années par des conflits internes. La transition politique progresse mais le processus de paix reste fragile. L'action de la France en faveur du Burundi s'inscrit dans le cadre d'un nouveau type de soutien qu'elle apporte aux pays en situation de post-conflit.

La France est à l'origine de l'organisation de plusieurs réunions des bailleurs à Paris en décembre 2000 puis à Genève en novembre 2001 et décembre 2002. Le montant total des promesses faites à ces occasions dépasse les 800 M\$ mais ces aides ne seront décaissées qu'au fur et à mesure du retour des institutions financières internationales au Burundi, ce qui justifie nos efforts déployés jusqu'ici.

En 2002, la Banque mondiale, fortement soutenue par la France et la Belgique, a approuvé une stratégie d'assistance intérimaire (7 mars 2002) puis un crédit de relance économique de 54 M\$ (29 août 2002) en faveur du Burundi.

Le retour du FMI au Burundi s'est d'abord concrétisé par la mise en place d'un programme suivi par les services (SMP) au titre du deuxième semestre 2001 et qui a été prolongé jusqu'à la mi-2002. Parallèlement, la France a encouragé le FMI à octroyer au Burundi un programme post-conflit. Ce programme a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 9 octobre 2002. La France y a apporté son soutien sous la forme d'un nouveau type d'aide budgétaire réservée aux pays post-conflit au travers d'une subvention d'ajustement structurel de 2 M € contribuant au financement du programme du FMI. Ce concours a été l'occasion d'une

adaptation de la doctrine dite "d'Abidjan", qui lie l'octroi d'aide budgétaire d'un montant limité à l'existence d'un programme FMI. Ainsi, il est désormais possible, sous certaines conditions, qu'une aide budgétaire soit octroyée dans le cadre d'un programme post-conflit du FMI. En effet, ce nouveau type de concours du FMI s'accompagne à la fois de déboursements de la part de cette institution, et d'un suivi par elle du cadrage macro-économique.

Les prochaines étapes d'ancrage du Burundi au sein de la communauté financière internationale seront d'abord la mise en place d'une Facilité de Réduction de la Pauvreté et de Croissance, en appui du programme national de réduction de la pauvreté. La FRPC devrait être discutée durant l'été 2003 pour être approuvée avant la fin de l'année. Ce programme sera soutenu par la France. Ensuite, le Burundi passera en Club de Paris avant de s'acheminer vers l'éligibilité à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés.

Le 5 mai 2003, le FMI a approuvé le décaissement de la 2<sup>ème</sup> tranche du programme post-conflit pour un montant de 12,25M\$. La tonalité du Conseil était plus positive qu'en octobre 2002. Les autorités ont rempli les principaux objectifs du programme et réalisé de bonnes performances macro-économiques. La France et la Belgique sont intervenues pour défendre le bilan satisfaisant des autorités. Malgré l'abstention des Etats Unis en application des directives du Congrès sur l'absence de système d'audit des dépenses militaires, les intervenants ont salué la transition opérée le 30 avril 2003 à la présidence de l'Etat entre Pierre Buyoya et Domitien Ndayizeye.

*assistent le Burundi dans son retour au sein de la communauté internationale.*

*Lors des réunions des conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale, la France a indiqué, d'une part, qu'il convenait de soutenir activement le processus de paix et que, d'autre part, la politique macro-économique menée par les autorités burundaises correspondait aux engagements pris. Par ailleurs, la France a félicité les autorités burundaises pour les efforts accomplis sur le plan structurel en mettant en œuvre rapidement et de manière satisfaisante les mesures préconisées par le programme du FMI (modernisation de la filière café et du marché des change, dévaluation). Enfin, la France a contribué à l'approbation du programme post-conflit du FMI en participant à son financement (octroi d'une subvention d'ajustement structurel de 2 M€.*

*Position de la France :*

*La France a milité avec succès auprès des institutions de Bretton Woods pour que celles-ci*